

Image not found or type unknown



Déménagement, à qui incombe les frais de déplacement pour l'enfant

Par **Fred**, le **04/09/2011** à **01:03**

Bonjour, en cas de séparation, si l'un des deux déménage pour une cause personnelle à qui incombe les frais de déplacement pour l'enfant ?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **01:04**

Il faut suivre le jugement en cours. Si ça ne convient pas, il faut faire une requête au JAF pour déterminer qui vient prendre l'enfant, le ramener et qui paye.